

Cependant, en 1990 puis à nouveau en 1991, le gouvernement conservateur a unilatéralement modifié la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada, limitant à 5 p. 100 l'augmentation des contributions fédérales aux provinces nanties que sont la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Cette mesure unilatérale n'a rien fait pour renforcer l'unité nationale ou le fédéralisme coopératif, loin de là.

Lors d'une récente conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, la Colombie-Britannique a fait remarquer que les prestations en vertu du Régime d'assistance publique du Canada étaient destinées à venir en aide à des personnes, pas aux gouvernements. Ce sont les citoyens qui en bénéficient, pas les gouvernements.

En 1991-1992, la Colombie-Britannique aura un manque à gagner de 166 millions de dollars à cause du plafonnement à 5 p. 100 de l'augmentation du financement du RAPC et d'ici 1994-1995, cette somme s'élèvera à plus d'un milliard. Ce sont les citoyens qui seront privés de cet argent. Le gouvernement fédéral impose les Canadiens mais ne redistribue pas équitablement les fonds ainsi recueillis.

Les conservateurs ont imposé ce plafonnement de 5 p. 100 bien que les termes du Régime d'assistance publique du Canada prévoient que le gouvernement fédéral doit donner un préavis d'un an avant d'y apporter quelque modification que ce soit; la Colombie-Britannique, l'Ontario, l'Alberta, le Manitoba et deux organismes autochtones ont fait appel de cette décision devant la Cour fédérale. Ils ont été déboutés. Le résultat, comme l'a déclaré le député de Brant, c'est que l'Ontario a été la plus durement frappée par l'imposition du plafond à cause de l'augmentation spectaculaire des dépenses sociales qu'a entraînée la récession. En janvier 1992, plus de 1,1 million d'Ontariens étaient bénéficiaires de l'aide sociale, soit une augmentation de 33 p. 100. L'Accord de libre-échange et la récession ont anéanti l'industrie manufacturière de cette province, ce qui a donné lieu à un taux de chômage très élevé.

J'aimerais faire état de notre position à ce sujet. Je dois bien cela à la Chambre. Les députés du NPD se sont opposés à toute loi qui limiterait les fonds du Régime d'assistance publique du Canada car toute restriction donnait au gouvernement fédéral le moyen de ne pas respecter sa promesse et de ne pas payer sa juste part des coûts de l'aide sociale. Ironiquement, une grande partie de l'augmentation de la demande en ce domaine est due aux agissements du gouvernement fédéral qui, par exemple, a réduit les prestations d'assurance-chômage, a créé de toutes pièces la présente récession et a signé l'Accord de libre-échange, cause de tant de pertes d'emplois.

### *Initiatives ministérielles*

Le gouvernement fédéral nous avise même qu'il se retire des programmes sociaux que le premier ministre avait déjà qualifiés de «dépôt sacré.» Il est impossible de compter sur le fait que le gouvernement fédéral respecte ses engagements. J'ai déjà entendu quelqu'un dire: «Si vous serrez la main du gouvernement fédéral, n'oubliez pas ensuite de bien vérifier tous vos doigts.»

La réalité, c'est que les conservateurs, tout comme les libéraux avant eux, et j'insiste sur ce facteur important à retenir, ne vont rien changer. La solution n'est pas de faire porter le fardeau de ces dépenses aux provinces. Si quelqu'un comme le député me déclarait que le programme de revenu garanti existe, je lui répondrais qu'en Ontario, tout comme chez nous en Colombie-Britannique, nous n'avons pas encore vu les chèques. Si ce programme existe, si ces chèques sont réels, ils sont sans provision.

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, comme mon collègue de mon parti, je prends quelques minutes pour exprimer mon opinion sur la proposition du gouvernement. J'espère que cet après-midi, nous ne verrons pas à nouveau le gouvernement tenter de me faire taire en faisant du chahut.

Le Canada est une fédération. C'est la forme de gouvernement que nous nous sommes donné dans notre partie de l'Amérique du Nord. Les provinces ont accepté de leur propre chef de se joindre à la fédération et nous avons un gouvernement central. À une certaine époque, la taxation était du ressort des provinces. La perception des taxes était l'un des pouvoirs des provinces. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, elles ont cédé ce pouvoir au gouvernement fédéral et ce devait être une mesure temporaire seulement.

Le gouvernement fédéral s'est retrouvé avec le pouvoir de prélever des taxes. Certains de mes collègues voient le Canada comme étant une fédération avec un gouvernement central fort. Je vois un sourire sur le visage de mes collègues qui ont toujours été partisans d'un gouvernement central fort. Nous avons un gouvernement central fort au Canada.

### **Une voix: Dictature!**

**M. Rodriguez:** C'est le gouvernement central qui décide de la valeur du dollar canadien. C'est ce gouvernement qui exerce un contrôle total sur la Banque du Canada. Par conséquent, c'est ce gouvernement qui contrôle les taux d'intérêt au Canada. Ce sont là des faits. Bob Rae et Allan Blakeney et tous les autres qui ont dirigé une province n'ont jamais eu leur mot à dire dans cela. Nous espérons maintenant élargir le conseil d'administration de la Banque du Canada, mais il reste que c'est le gouvernement fédéral qui décide. La politique monétaire est établie par le gouvernement fédéral. Il n'y a pas